



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

**à, Madame OLIN Nelly Ministre de
l'Écologie et de Développement
durable**

20 avenue de Ségur 75302 PARIS 07sp

Lyon le 18 avril 2006

Madame la Ministre,

Je désire savoir si les gardes champêtres sont des membres de la police de l'eau.

Un insigne spécifique est porté par certains gardes sur les tenues non reconnues « police rurale » avec les mentions « *police de l'eau garde champêtre territorial* ».

Cet insigne est mis en vente par une association insinuant que le garde champêtre est un agent de la police de l'eau.

Pour éviter l'instauration d'un doute à l'ensemble d'une corporation, je me suis permis de vous demander cette précision.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mon plus grand dévouement.

Marcel BIANCHI, conseiller technique national,

chargé du dossier « gardes champêtres et police rurale » auprès du Syndicat indépendant de la police municipale